



Recherche en bref

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT CORRECTIONNELS

Vol. 1 n° 2

Juillet 1996

LA RÉCIDIVE DES AGRESSEURS SEXUELS D'ENFANTS

Question: En quoi la récidive des agresseurs sexuels d'enfants diffère-t-elle de celle des auteurs de crimes non sexuels?

Méthode: On a examiné les dossiers que la GRC avait sur 191 agresseurs sexuels d'enfants et 137 auteurs de crimes non sexuels 15 à 30 ans après leur libération d'un établissement provincial à sécurité maximale. L'échantillon des agresseurs d'enfants était le même que celui qui avait été examiné antérieurement par Hanson, Steffy et Gauthier (1992, 1993).

Réponse: L'examen initial a révélé que 42 % des agresseurs avaient été reconnus coupables d'un crime sexuel ou violent au cours de la période de suivi de 15 à 30 ans. Dix pour cent de l'échantillon total des agresseurs d'enfants ont été reconnus coupables d'un tel crime pour la première fois au cours des 10 à 31 années qui ont suivi leur libération. Le taux de récidive des agresseurs sexuels d'enfants n'est pas uniforme. Il était à son maximum (77 %) chez ceux qui avaient déjà commis des infractions sexuelles, qui avaient agressé des garçons n'appartenant pas à leur famille et qui n'avaient jamais été mariés. À l'opposé,

le taux de récidive à long terme des délinquants à faible risque était inférieur à 20 %.

Si les taux de récidive à long terme des agresseurs sexuels d'enfants étaient élevés, ceux des auteurs de crimes non sexuels l'étaient encore plus, soit respectivement 61 % et 83,2 %. Cette observation va à l'encontre de l'hypothèse courante selon laquelle les agresseurs d'enfants sont un groupe de délinquants à risque particulièrement élevé. Les auteurs de crimes non sexuels étaient reconnus coupables, en général, d'infractions contre les biens et d'infractions violentes non sexuelles. Les agresseurs sexuels d'enfants, de leur côté, avaient un taux de récidive beaucoup plus élevé (35 %) pour ce qui est des infractions sexuelles que les auteurs de crimes non sexuels (1,5 %). Les prédicteurs de la récidive sexuelle (p.ex. les infractions sexuelles antérieures, le genre de victimes) différaient des prédicteurs de la récidive non sexuelle (p. ex. le faible niveau de scolarité, la jeunesse, les infractions non violentes).



Solicitor General
Canada

Solliciteur général
Canada

Canada

Répercussions sur la politique:

1. Les agresseurs sexuels d'enfants ont besoin de programmes différents de ceux qui peuvent être utiles aux auteurs de crimes non sexuels. Il y a donc lieu de continuer à offrir des programmes de traitement spécialisés aux délinquants sexuels.
2. Comme tous les agresseurs d'enfants ne présentent pas un risque élevé de récidive, il faut recueillir divers renseignements pour identifier ceux dont c'est le cas. Une seule condamnation pour agression d'enfants ne suffit pas à les classer dans cette catégorie.
3. Les facteurs de risque ne sont pas les mêmes dans le cas de la prévision de la récidive sexuelle et de la prévision de la récidive générale. Il faut donc s'attarder à des facteurs différents lorsque l'on évalue le risque présenté par divers groupes de délinquants.
4. Il peut être nécessaire d'adopter des politiques spéciales en ce qui concerne la réhabilitation des agresseurs sexuels d'enfants puisqu'ils continuent à présenter un risque de récidive pendant

de nombreuses années et qu'il ne semble pas y avoir de période critique à la suite de laquelle ils présentent un risque largement réduit.

5. Il peut être nécessaire d'adopter des dispositions spéciales en ce qui concerne la surveillance à long terme dans la collectivité de certains agresseurs d'enfants présentant un risque élevé.

Source:

Hanson, R.K., Scott, H. et Steffy, R.A. (1995), « A Comparison of Child Molesters and Non-Sexual Criminals: Risk Predictors and Long-term Recidivism », *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 32(3), 325-337.

Autres références :

Hanson, R.K., Steffy, R.A. et Gauthier, R. (1993), « Long-term recidivism of child molesters », *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 61, 646-652.

Hanson, R.K., Steffy, R.A. et Gauthier, R. (1992), *Suivi à long terme des agresseurs d'enfants : prédicteurs de risque et résultats du traitement*, (Rapport pour spécialistes n° 1992-02), Ottawa, Secteur des affaires correctionnelles, ministère du Solliciteur général du Canada.

Pour plus d'information:

R. Karl Hanson
Solliciteur général Canada
340, av. Laurier ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0P8
Tél. : (613) 991-2840
Télécopieur : (613) 990-8295
e-mail hansonk@sgc.gc.ca